

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de  
**Mignovillard**  
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly  
Communailles-en-Montagne

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM\_20170612\_13

### Séance du 12 juin 2017

**Nombre de  
conseillers municipaux**

- En exercice : 19
- Présents : 14
- Votants : 15

**Date de la convocation :**  
5 juin 2017

**Date d'affichage :**  
19 juin 2016

L'an deux mil dix-sept, le douze juin à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Joël ALPY, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Michaël FUMEY, Nelly GIROD, Gérard MUGNIOT, Henri RATTE, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Étaient absents excusés : Nicolas GRIFFOND (procuration à Claudine QUATREPOINT), Jean-Yves QUETY.

Étaient absents : Stéphane BERQUAND, Anouck FRANÇOIS, Denis VERNEREY.

Mme Anne-Marie MIVELLE a été désignée secrétaire de séance.

---

### **Objet : Candidature à la labellisation RAMSAR pour l'extension du site du Drugeon**

Le Maire présente la proposition d'élargissement du site international RAMSAR du bassin du Drugeon à la commune de Mignovillard, au titre des zones humides et des tourbières :

RAMSAR est une convention internationale qui a pour mission de favoriser « la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides par des mesures prises au plan national et par la coopération internationale, comme moyens de parvenir au développement durable dans le monde entier ».

La désignation d'une zone humide sur la liste des sites RAMSAR n'a pas de conséquence juridique ou réglementaire ; elle constitue

plutôt un label reconnaissant la qualité de ce milieu et aussi un engagement international de l'Etat d'en conserver les principales caractéristiques écologiques.

Les tourbières de la commune de Mignovillard présentent tous les atouts pour souscrire à ce label : richesse écologique, site Natura 2000, mesures de gestion et de protection en place ou en cours.

Le conseil municipal accepte donc que la commune de Mignovillard fasse partie du site RAMSAR, sur un périmètre à définir, sous réserve qu'aucune autre restriction supplémentaire ne soit apportée.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Florent Serrette".

*Florent SERRETTE*